

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-12-7

**N° applicatif 3529**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Politique castrale et Haut-Koenigsbourg

#### **Service consulté**

## **PROPOSITION DE PARTICIPATION ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA SECONDE ÉDITION DE LA SAISON CULTURELLE "LES PORTES DU TEMPS" ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET DIVERS GESTIONNAIRES DE SITES CASTRAUX**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de valider le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et des sites castraux dans le cadre de la seconde édition de la saison "Les Portes du Temps". Ces conventions définissent les missions et responsabilités des co-organisateur (Collectivité européenne d'Alsace - gestionnaire des sites) dans la préparation et l'animation de ces événements.

### **Contexte**

La Collectivité européenne d'Alsace propose en 2022 la poursuite de la saison culturelle intitulée « Les Portes du Temps » mettant en fantastique les châteaux rhénans en s'appuyant sur la notoriété de John Howe, célèbre illustrateur d'heroïc fantasy. Cette saison propose une programmation pluridisciplinaire visant à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la vallée du Rhin, en partenariat avec l'Ortenaukreis. Ce partenariat transfrontalier s'inscrit dans une perspective de déploiement à l'échelle du Rhin Supérieur dans le cadre d'un nouveau programme INTERREG VI à partir de 2023.

Dans ce contexte, plusieurs gestionnaires de châteaux ont accepté de s'associer à l'organisation d'événements co-construits avec la CeA.

## **1. Des châteaux forts partenaires sélectionnés pour leur accessibilité et leurs forces d'accompagnement**

Dans le cadre de la programmation événementielle de la saison franco-allemande, sur les 11 châteaux programmés à ce jour, 9 châteaux français sont proposés dans la saison :

- Wangenbourg (1<sup>er</sup> mai 2022)
- Fleckenstein (18 juin 2022)
- Spesbourg (8 mai 2022)
- Kaysersberg (25 juin 2022)
- Lichtenberg (14 mai 2022)
- Haut-Koenigsbourg (3 juillet 2022)
- Hohlandsbourg (22 mai 2022)
- Haut-Barr (10 juillet 2022)
- Engelbourg (28 mai 2022)

Ces châteaux ont été contactés par la Collectivité européenne d'Alsace par rapport à leur capacité d'accompagnement technique pour accueillir ces événements, mais surtout pour leur accessibilité pour amener le matériel technique ou artistique sur site.

## **2. Une saison culturelle valorisant les légendes rhénanes et les artistes amateurs**

La programmation culturelle repose sur un scénario imaginé par la Direction artistique (John Howe) et un encadrement de l'ensemble des spectacles franco-allemands par la compagnie Theater Eurodistrict Baden Alsace (Baal Novo). Cette compagnie aura pour rôle d'introduire l'histoire « les Portes du Temps », puis de conter la légende rattachée à chaque château. Le conte sera entrecoupé par des artistes amateurs qui valoriseront un passage selon leur discipline artistique (théâtre, danse, musique ou art du cirque).

La compagnie Theater Eurodistrict Baden Alsace a été retenue suite à une mise en concurrence avec deux autres compagnies alsaciennes.

Les artistes amateurs ont été sélectionnés suite à un appel à participation lancé entre décembre 2021 et janvier 2022. Près de 23 structures venant de toute l'Alsace ont répondu. Elles ont été sélectionnées sur la base de leur projet artistique avec les châteaux partenaires selon les critères suivants :

- Contenu du projet artistique,
- Respect de la thématique de la légende,
- Compréhension des contraintes techniques,
- Respect des critères et du montant d'indemnisation maximum,
- Bonus pour le bilinguisme.

Les structures amateurs sélectionnées à ce jour sont :

<b>Structures amateurs</b>	<b>Territoire CeA</b>
Ecoles de musique canton de Niederbronn, de la Muse et de Mertzwiller (musique)	Nord Alsace
Prodanse (danse)	Nord Alsace
Elsass tempora (danse)	Ouest Alsace
Hauvoy (musique)	Centre Alsace
Lames d'en Temps (art du cirque)	Région de Colmar
Société de musique de « Harmonie » de Lutterbach (musique) avec la participation du No Limit Orchestra	Nord Alsace et Eurométropole
Comédiens de Saint Théobald de Thann (théâtre)	Sud Alsace
Goljan (musique)	Ouest Alsace

Musique municipale de Soufflenheim (musique)	Nord Alsace
Compagnie Vulkan (art du cirque)	Région de Colmar
Ecoles de musique de Cronembourg et de Sélestat (musique)	Eurométropole et Centre Alsace
Trombinacoolos (musique)	Région de Mulhouse
Orchestre Muzike (musique)	Ouest Alsace

Le Château de Wangenbourg accueillera le spectacle d'ouverture de la saison qui reposera sur une programmation professionnelle avec la participation de la compagnie Theater Eurodistrict Baden Alsace et l'orchestre professionnel No Limit Orchestra. No Limit Orchestra est un orchestre strasbourgeois spécialisé dans la réinterprétation de musiques de jeux vidéos, « animés » et films, et pourra ainsi répondre aux enjeux de la saison (public jeune et univers fantastique).

### **3. Les enjeux techniques et financiers des partenariats**

Dans le cadre de la programmation de ces événements, les gestionnaires de sites castraux et la Collectivité européenne d'Alsace ont la qualité de co-organisateurs.

A ce titre, les gestionnaires de sites castraux s'engagent à accompagner techniquement l'organisation de ces événements (mise à disposition des espaces, accueil des artistes, mise à disposition de personnels, aménagement des sites pour accueillir le public...).

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage quant à elle à prendre en charge les frais des artistes professionnels et amateurs ainsi que leurs besoins techniques spécifiques (sonorisation ou chapiteaux). La programmation d'événements représente un coût de 60 000 € TTC maximum pour la Collectivité européenne d'Alsace détaillé ci-dessous :

- 18 000 € TTC maximum pour la prestation de la compagnie Theater Eurodistrict Baden Alsace ;
- 20 000 € TTC maximum pour la prestation de l'orchestre No Limit Orchestra et son installation technique;
- 17 000 € TTC maximum de prestations liées à l'indemnisation des artistes amateurs (encadrement professionnel, déplacements, restauration, costumes, partitions...) ;
- 5 000 € TTC maximum de prestations liées à l'installation technique des artistes.

Ces montants émargent sur la tranche P186O001T50 de la « Saison des Châteaux ».

Ces propositions ont reçu les avis favorables de la Commission Agglomération de Mulhouse le 15 mars 2022, de la Commission Région de Colmar le 21 mars 2022, de la Commission Eurométropole de Strasbourg le 22 mars 2022 et des Commissions Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg, Ouest Alsace - Saverne - Molsheim, Centre Alsace et de l'équité territoriale et Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller le 24 mars 2022, et la Commission du Patrimoine et du rayonnement alsacien du 25 mars 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'organisation et à l'accueil de manifestations dans le cadre de la seconde édition de la programmation culturelle « Les Portes du Temps » aux châteaux forts de Wangenbourg, de Lichtenberg, du Hohlandsbourg, de l'Engelbourg, de Fleckenstein, de Kaysersberg, du Haut-Koenigsbourg et du Haut-Barr, pour un coût de 60 000 € TTC maximum ;

- D'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat afférentes, avec les gestionnaires des sites castraux, respectivement de la Commune de Wangenbourg-Ergenthal, de la Commune d'Andlau et de l'Association de la Restauration du château de Spesbourg, de la Commune de Thann, du Syndicat mixte d'Aménagement du château du Hohlandsbourg, de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre, de la Régie d'exploitation du Fleckenstein, de la Commune de Kaysersberg, de la Commune de Saverne, jointes en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY